



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL du SMEAT
du 9 décembre 2009
A TOULOUSE - Immeuble le Belvédère

4.8

5^{ème} REVISION SIMPLIFIEE DU PLU DE TOULOUSE

L'an deux mille neuf, le neuf décembre à seize heures trente, s'est réuni, sous la présidence de François-Régis VALETTE, 1er Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BEYNEY Georges CARASSOU Stéphane CARREIRAS Joël CASSIGNOL Jean-Louis COQUART Dominique De FALETANS Gilles DUHAMEL Thierry FABRE Jean-Michel GARRIC Amapola GERMAIN Louis GUILLOT René	LOZANO Guy MATEOS Henri MONTAGNER Guy MORIN Etienne PY Dominique RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SIMON Michel SUSIGAN Alain VALADIER Jean-Charles
SICOVAL	
DUCERT Claude REME Jean-Michel VALETTE François-Régis	COHEN Jacques GIL Danielle RIEUNAU Guy
MURETAIN	
COLL Jean-Louis SOTTIL Alain	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime SAVIGNY Thierry	
HERS ET GARONNE	
COLLEGE DES COMMUNES	
MOYET Jean-Louis ROUQUET Jacques	ORTEGA Catherine

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

CARNEIRO Grégoire, représenté par M. SUSIGAN Alain
CHARLES Danielle, représentée par Mme PY Dominique
COHEN Pierre, représenté par M. MORIN Etienne
CUJIVES Romain, représenté par M. MATEOS Henri
LANGÉ Régine, représentée par M. CARREIRAS Joël
MAURICE Antoine, représenté par M. VALADIER Jean-Charles
MERONO Claude représenté par M. GERMAIN Louis
ZINA-RAGGOUA Zohra, représentée par M. CARASSOU Stéphane

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri	FONTES André
AUBERT Alain	FOURNIER Denis
BELAUBRE Elisabeth	FRANCHINI Paul
BELLOUBET Nicole	GOIRAND Philippe
BENYAHIA Daniel	GRIMAUD Robert
BOUDOU Dany	GUERIN Philippe
BRIANCON François	GUTH Catherine
BRISSONNET Jean-Louis	MANDEMENT André
CARLES Joseph	MARCIEL Alexandre
COMMENGE Jean-Claude	MARQUIE Bernard
CROQUETTE Martine	MIRC Stéphane
DESCLAUX Edmond	PARDILLOS José
ESCOULA Louis	SUAUD Thierry
FAIVRE Claudia	SYLVESTRE Arlette
FILLOLA Alain	TOUCHEFEU Claude

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard	GEIL-GOMEZ Sabine
BOURG Jean-Claude	GRIMBERT Georges
CASSETA Jean-Baptiste	GUEGAN Raymond
CASSAGNE Jean-Claude	LAVIGNE Christian
DAUVEL Philippe	LOIDI Robert
DUFOUR Claude	MIGUEL Henri
ESPIC Xavier	MOGICATO Bruno
FERRE Christian	MORINEAU Christine
FRANCES Michel	SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 69	Présents : 36	Votants : 44
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 44

Par arrêté préfectoral du 19 septembre 2008, la Communauté Urbaine du Grand Toulouse est devenue compétente en matière d'urbanisme et notamment de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents en tenant lieu.

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions des articles L 123-8 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, le Grand Toulouse a sollicité le SMEAT, afin de recueillir son avis, sur son projet de révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse - commune de Toulouse, avant ouverture de l'enquête publique qui se déroule du 2 novembre 2009 au 4 décembre 2009 inclus.

- Le projet de 5^{ème} révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse - commune de Toulouse a pour objet l'implantation d'un poste source ERDF pour la desserte électrique de la ZAC du Cancéropôle : Le terrain, représentant 1 ha, sur lequel il est prévu d'implanter le poste source du Cancéropôle est classé au PLU du Grand Toulouse - commune de Toulouse en zone N, et est en partie couvert par un emplacement réservé (ER 242) au bénéfice du département dont le tracé doit également être modifié ;
- Il convient par conséquent de proposer un changement de zonage, faisant passer le terrain d'assiette du poste source de la zone naturelle N, en zone UE1, dans laquelle sont autorisés les activités.

Ces modifications ne concernent pas la trame verte du SDAT ; elles s'inscrivent dans l'économie générale du PLU et sont en cohérence avec les grandes orientations de la Charte InterSCoT

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable sur le projet de 5^{ème} révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse - commune de Toulouse.

**Le Comité Syndical,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en voir délibéré, décide :**

Article premier :

D'émettre un avis favorable sur le projet de 5^{ème} révision simplifiée du PLU de la commune de Toulouse ;

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Toulouse et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Garonne le 18 décembre 2009

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,**

Pierre COHEN